



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 20 mars 2024

LES INDICATEURS DE RÉSULTATS DES LYCÉES DE LA RÉUNION 2023

Excellent cru pour l'académie de La Réunion, la publication par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse des indicateurs de résultats des lycées pour l'année 2023 distingue dix lycées de l'académie qui sont classés dans le groupe des établissements « très performants ». Pour les établissements d'enseignement général et technologique, il s'agit des lycées Leconte de Lisle (Saint-Denis), Sarda Garriga (Saint-André), Georges Brassens (Saint-Denis), Lislet-Geoffroy (Saint-Denis) et Jean-Claude Fruteau (Saint-Benoit). Pour l'enseignement professionnel, ce sont les sections d'enseignement professionnel des lycées Georges Brassens (Saint-Denis), Jean Hinglo (Le Port), Paule Pignolet de Fresne Rivière (Trois-Bassins) ainsi que les lycées professionnels Patu de Rosemont (Saint-Benoit) et Albert Ramassamy (Saint-Denis).

Les indicateurs de performance des lycées permettent d'apprécier les résultats d'un lycée par rapport à ceux des établissements comparables au plan national. Établis à partir des résultats des élèves au baccalauréat et de leur parcours scolaire dans l'établissement, ces indicateurs proposent une appréciation relative de la valeur ajoutée du lycée en tenant compte de l'offre de formation et des caractéristiques des élèves en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée du lycée. Cette approche relative de la performance s'efforce donc de neutraliser l'incidence des facteurs de réussite extérieurs au lycée pour essayer de conserver ce qui est dû à son action propre, c'est-à-dire ce qu'il a « ajouté » au niveau initial des élèves qu'il a reçus.

Contact presse
Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

Comme il n'y a pas de critère unique pour juger des résultats et de la qualité de l'enseignement d'un lycée, ces analyses sont fondées sur trois indicateurs établis à partir des résultats des élèves à la session 2023 du baccalauréat et des données relatives au déroulement de leur scolarité :

1. **le taux de réussite au baccalauréat** : nombre d'élèves du lycée reçus au bac rapporté au nombre d'élèves présents à l'examen,
2. **le taux d'accès au baccalauréat** : c'est-à-dire la probabilité pour un élève de seconde d'obtenir son examen à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaire. Les taux d'accès de la première au baccalauréat et de la terminale au baccalauréat sont également diffusés. Ce dernier permet notamment d'apprécier la capacité ou la volonté d'un lycée à accepter le redoublement de ses élèves ajournés,
3. **le taux de mentions au baccalauréat** : il vient enrichir l'analyse sur la performance des établissements, notamment pour ceux ayant des taux élevés de réussite attendus au baccalauréat et dont les valeurs ajoutées sont, par construction, limités.

Pour chacun de ces indicateurs, les résultats des lycées sont exprimés en « valeur ajoutée » (écart entre le taux réalisé par le lycée et le taux attendu par rapport aux caractéristiques du lycée et de ses élèves). Si l'écart entre le taux réalisé et le taux attendu est positif, les lycées apportent un « plus » aux élèves. Cette approche permet de tenir compte du fait que les lycées accueillent des élèves dont les niveaux de départ sont différents ou encore que les offres de formation des établissements sont différentes. Cette « valeur ajoutée », représente l'apport de l'action pédagogique et éducative propre du lycée, en neutralisant l'incidence des facteurs de réussite extérieurs.

Seule l'analyse combinée de l'ensemble de ces indicateurs est à même de donner une image de la réalité complexe que constituent les résultats d'un établissement.

Pour la session 2023, les IVAL ont été calculés pour 66 lycées de l'académie de La Réunion : 32 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et 34 lycées professionnels (LP/SEP). Un établissement ne fait pas partie du champ : le lycée Nelson Mandela qui offre un cycle incomplet (pas de seconde).

- **Parmi les lycées professionnels et les sections d'enseignement en lycée polyvalent** ayant un effectif suffisant de candidats pour établir des statistiques robustes, **cinq lycées sont classés dans le groupe national des « très performants »** : **les lycées Georges Brassens, Patu de Rosemont, Albert Ramassamy Jean Hinglo et Paule Pignolet de Fresne**. À noter que pour les IVAL

Contact presse
Service communication du rectorat

2022, les lycées Jean Hinglo et Paule Pignolet de Fresne figuraient déjà dans cette catégorie.

Les lycées ou sections d'enseignement professionnel Georges Brassens, Patu de Rosemont, Albert Ramassamy et Jean Hinglo sont également retenus dans la catégorie « En progression sur 3 ans ».

- Alors qu'en 2022, aucun des 32 lycées d'enseignement général et technologique de l'académie ne répondait à l'ensemble des trois critères de sélection retenus par le ministère pour figurer sur la liste des lycées « très performants », **cinq d'entre-eux figurent en 2023 dans la liste des « très performants » en 2023 : les lycées Leconte de Lisle, Sarda Garriga, Georges Brassens, Lislet-Geoffroy et Jean-Claude Fruteau.** Pour mémoire, le lycée Sarda Garriga figurait en 2021 dans la liste des lycées «très performants ».

Vingt lycées répondent quant à eux aux critères de sélection sur le taux de réussite et sur le taux de mention.

Consulter les résultats par lycée sur le site web du ministère

<https://www.education.gouv.fr/les-indicateurs-de-resultats-des-lycees-1118>
(ne pas omettre de mentionner la source des données publiées).

Contact presse
Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9